

CHARTE D'ENGAGEMENT PARTENARIAT 2026

HÉBERGEURS



RAISON SOCIALE (NOM DE VOTRE STRUCTURE)

NOM - PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL & COMMUNE

TÉLÉPHONE

MAIL

ACTIVITÉ PRINCIPALE

AUTRE ACTIVITÉ

VOS ENGAGEMENTS

Le partenaire s'engage à respecter les principes suivants afin de garantir la qualité de l'accueil et la promotion du territoire.

Le partenariat est gratuit pour les structures des Balcons du Dauphiné (typologies mentionnées en page 11 du guide du partenaire). En contrepartie des services proposés par l'Office de Tourisme, le socioprofessionnel s'engage à respecter les critères de la charte détaillés ci-dessous.

NB : La totalité des cases doit être cochée pour valider le partenariat.

Un partenaire recommandé par l'Office de Tourisme s'engage à :

1. Accueil & qualité de service :

- Offrir un accueil chaleureux et de qualité à la clientèle dans un lieu propre et bien aménagé.
- Accueillir physiquement les clients et ne pas fonctionner uniquement avec une boîte à clés.
- Faire remonter les doléances de ses clients (positives comme négatives) auprès de l'Office de Tourisme.

2. Promotion du territoire :

- Être ambassadeur des Balcons du Dauphiné** auprès de ses clientèles afin de faire rayonner notre destination (vous pouvez participer aux éductours organisés tout au long de l'année par l'Office de Tourisme, qui vous fournit gratuitement toute la documentation nécessaire pour renseigner vos clients).

À ce titre :

- Mettre en évidence dans sa structure, la documentation touristique éditée par l'Office de Tourisme.
- Mettre obligatoirement le lien **www.balconsdudauphine-tourisme.com** sur son site internet.
- Ajouter le logo Balcons du Dauphiné Tourisme sur ses supports de communication.

- Taguer l'Office de Tourisme et mettre le hashtag **#balconsdudauphiné** (avec l'accent) sur ses photos Instagram.
- Taguer l'Office de Tourisme lors de vos publications Facebook **@Office de Tourisme des Balcons du Dauphiné** (nous recevons ainsi une notification pour relayer vos informations).
- Apposer l'autocollant « partenaire de l'Office de Tourisme » (remis début 2026) :
 - Je souhaite recevoir un autocollant classique
 - Je souhaite recevoir un autocollant vitrophanie (qui s'enlève et se repositionne facilement)

3. Collaboration avec l'Office de Tourisme :

- Être obligatoirement à jour des déclarations et des paiements de la taxe de séjour
- Être classé ou en cours de classement (pour les hôtels, gîtes et campings). L'Office de Tourisme peut vous accompagner dans cette démarche.
- Communiquer à l'Office de Tourisme tout changement intervenant sur son établissement ou ses prestations (nouveaux horaires, tarifs, services, actus...).
- Recevoir la newsletter mensuelle de l'Office de Tourisme sur les animations et les actualités du territoire afin de pouvoir renseigner ses clients.
- Consulter la newsletter pro réservée aux partenaires de l'Office de Tourisme (vous acceptez, en signant cette charte, d'être destinataire de la newsletter pro mensuelle).
- Répondre à tous les questionnaires de fréquentation de l'Office de Tourisme.
- Répondre aux questionnaires de demandes de disponibilités qui sont envoyés durant la saison.

À NOTER :

En cas de manquement constaté par le partenaire dans son engagement, l'Office de Tourisme invitera le partenaire à régulariser la situation dans un délai d'un mois.

À défaut de correction, la promotion du partenaire pourra être temporairement suspendue jusqu'à mise en conformité.

Validation du partenariat :

En signant cette charte, le prestataire reconnaît avoir pris connaissance des engagements ci-dessus et s'engage à les respecter tout au long de la durée du partenariat.

Fait à :

Le :

Signature :



Pour toute question, votre contact privilégié :

Claire TRILLAT, cheffe de projet tourisme pleine nature, référente partenariats et accueil vélo
Tél. 06 76 57 99 71 - claire.trillat@balconsdudauphine.fr

